



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musées

Question écrite n° 61569

Texte de la question

Malgré le dévouement de leurs membres, les associations d'amis de musées manquent souvent de moyens pour accomplir leurs missions alors qu'elles constituent une aide précieuse pour les musées, notamment en matière de rayonnement et d'acquisition d'objets de collection. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication quelles sont les actions qu'il serait susceptible d'initier pour faciliter le recrutement de membres et la collecte de ressources par ces associations.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité appeler l'attention de monsieur le ministre de la culture et de la communication sur les actions qu'il serait susceptible d'initier pour faciliter le recrutement de membres et la collecte de ressources par les associations d'amis de musées. Ces associations jouent effectivement un rôle fondamental en matière de rayonnement et de développement des musées de France. Le ministère de la culture et de la communication apporte son soutien moral et financier aux actions entreprises par la fédération française des sociétés d'amis de musées, qui regroupe la majorité des sociétés d'amis. Son président est membre du Haut Conseil des Musées de France. Un groupe de travail sur le rôle des sociétés d'amis a d'ailleurs été institué au sein du Haut Conseil des musées. Le thème devrait faire l'objet d'un point lors d'une prochaine séance de ce Conseil. Dans ce contexte, la direction des Musées de France, consciente de l'importance des sociétés d'amis en matière d'acquisition, de mécénat et de politique culturelle, incite fortement les professionnels de musée à travailler en collaboration avec elles. On peut, notamment, envisager de développer des sociétés de jeunes amis de musées.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61569

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3126

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10172